



Compte professionnel avec mon ccp

Par **Ludo v312**, le **05/03/2017** à **23:54**

Bonjour

Suite à une nouvelle organisation , mon employeur ma obliger de me servir de mon ccp personnel en compte professionnel avec payement differe.

J'explique si sûr le moi de janvier j'ai dépensé 100 euro en frais d'hôtel, ceux si me seront remboursés le 25 février et débité le 25 mars.

Autant dire que je trouve ça dure à suivre avec mes dépenses habituel.

A taille le droit de faire ça?

Merci d'éclaircir de mes doutes.

Par **P.M.**, le **06/03/2017** à **09:02**

Bonjour,

Ce n'est pas réellement vous obliger de vous servir de votre compte personnel en compte professionnel...

Je n'ai pas compris comment les frais professionnels peuvent être remboursés le 25 février sans remise d'un chèque établissement d'un chèque immédiat au crédit de votre compte et en plus être débité le 25 mars ce qui voudrait dire que c'est vous qui les payez à l'employeur...

Par **Ludo v312**, le **06/03/2017** à **10:40**

Bonjour

En faite j'ai été obliger d'accepter que mon employeur fasse une 2eme carte de crédit avec mon compte personnel à débit différer, et le remboursement se fait par un virement de mon employeur 1 mois avant le débit des frais.

Par **P.M.**, le **06/03/2017** à **10:41**

L'employeur ou aucun tiers n'ont pouvoir pour créer une carte sur votre compte personnel, c'est donc obligatoirement vous qui lui avez donné ou avez demandé l'établissement de cette carte...

Si le virement de l'employeur intervient un mois avant le débit des dépenses, je ne vois pas ce

qui vous gêne...

Par **Ludo v312**, le **06/03/2017** à **11:48**

Je me posais juste la question ,n'ayant jamais entendu ce système la.
Merci

Par **P.M.**, le **06/03/2017** à **12:55**

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable ou au contrat de travail, il n'est pas prévu que l'employeur doive obligatoirement faire l'avance des frais professionnels et même qu'il ait un délai pour les rembourser...

Par **Ludo v312**, le **06/03/2017** à **16:19**

Je me posais juste la question ,n'ayant jamais entendu ce système la.
Merci

Par **P.M.**, le **06/03/2017** à **16:25**

Je ne comprends pas de quel système vous voulez parler et vous n'indiquez pas comment cela se passait avant...